

### LA REVISION DE LA CONSTITUTION.

(Suite.)

D'abord, ce fut la faute de temps. Les agitations politiques ont jonché la France de troupes de partis mutilés et vaincus; et, au plus beau moment de la prospérité et de la gloire de la monarchie, il y eut toujours, même au sein des chambres, quelqu'un qui travaillait contre elle.

Ensuite, ce fut surtout la faute de la France elle-même, livrée aux systèmes personnels et aux ambitions égoïstes, qui l'agitent et se la disputent, au lieu d'être maintenue, comme l'Angleterre, par ces grands corps à la fois libéraux et conservateurs, hardis et prudents, qui font de sa politique une tradition nationale. En Angleterre, un premier ministre n'est que le chef le plus accrédité d'un grand ensemble d'idées et d'intérêts légitimes, acceptés, normaux, ayant leur place dans l'opinion publique et dans la nation: en France, les ministères n'ont presque jamais représenté et personnifié que des groupes de députés, flanqués de groupes de journalistes, organisés péniblement, d'une manière furtive, et sans racines réelles et profondes dans le pays.

Placés à la tête de leurs majorités, comme des généraux à la tête de leurs armées, les ministères prenaient plutôt le parti des assemblées que le parti de la royauté, parce que les assemblées, disciplinées par eux, faisaient leur force et servaient leur ambition, même contre le trône. Aussi vit-on habituellement les hommes d'Etat engager des luttes violentes contre la monarchie, et amener les assemblées et les journaux contre elle, parce qu'elle avait résisté à leurs empiétements. C'est ainsi que la monarchie de 1814 succomba, blessée à mort par la défection de M. de Cléve, et la monarchie de 1830 par la défection de M. Thiers.

#### VIII.

En somme, les assemblées ne furent jamais complètement aux termes de la Charte, les collaborateurs sincères, loyaux, désintéressés du pouvoir central. Sans parler des oppositions extrêmes, qui furent toujours, d'une façon plus ou moins ouverte, les ennemies de la royauté ou les ennemies du roi, les majorités elles-mêmes, organisées, disciplinées, maintenues par des combinaisons passagères, par des associations transitoires, par des compromis perpétuels, avaient une tendance constante à soutenir moins le trône qu'à le soumettre, et à étendre le domaine parlementaire par des empiétements successifs sur le domaine royal.

Charles X, poussé à bout par cet envahissement des Chambres, résista ouvertement, et fut brisé; Louis-Philippe, défendu par une majorité péniblement composée et dirigée, vit les ambitions parlementaires transporter le terrain du combat dans la rue, et il fut chassé. On le voit donc, rien n'est chimérique comme la prétention de donner à un pays un gouvernement en désaccord avec sa nature, avec ses tendances, avec ses traditions. Quand le gouvernement ne sort pas de la constitution du pays lui-même, de ses mœurs, de son caractère, de ses croyances, même de ses préjugés, tout ce que les chartes créent en dehors de cette base est mensonger et caduc.

La France veut que ses chefs aient un pouvoir réel, sérieux, efficace, et c'est pour cela que, dans les grandes révolutions, c'est à eux qu'elle s'en prend, même injustement, c'est-à-dire quand les constitutions ne les ont pas laissés libres. C'est bien vraiment que les Chartes de 1814 et de 1830 avaient posé comme bases essentielles l'irresponsabilité du roi et la responsabilité des ministres. Dans le

ait, les rois ont toujours été responsables, et les ministres ne l'ont jamais été. Charles X est mort en exil, et M. de Polignac est mort paisiblement à Paris. Louis-Philippe est mort en Angleterre, et, un an après la révolution de février, M. Guizot est rentré aussi complètement dans ses droits politiques que dans son salon.

#### IX.

Quel que soit le gouvernement qu'un peuple se donne, monarchique, constitutionnel ou républicain, l'une de ses premières et fondamentales nécessités, c'est d'avoir de l'esprit de suite.

Dans un pays monarchique ou aristocratique, l'esprit de suite résulte de l'existence même de ces grands corps traditionnels, qui reçoivent et perpétuent la pensée des administrations antérieures.

Dans les pays démocratiques, et quel que soit le nom donné au chef du gouvernement, l'esprit de suite ne saurait venir que de ce chef lui-même, puisque tout est mobile, variable, transitoire autour de lui.

Mais, pour que le chef de ce gouvernement démocratique puisse mettre dans la direction des affaires publiques de l'unité et de l'ensemble, il faut non seulement qu'il ait un système, mais qu'il soit armé des moyens nécessaires pour le faire prévaloir. La représentation nationale, armée de ses droits immenses, tenant le budget dans sa main, est toujours en situation de modérer, de contenir ce système, et de mettre une digue à ses envahissements, s'il devenait contraire aux intérêts réels et évidents du pays; mais si l'on comprend parfaitement que cette opposition aux vues éronnées ou excessives du chef de l'Etat vienne du corps législatif, le bon sens se refuse à concevoir comment l'opposition pourrait venir raisonnablement des ministres, puisque les ministres sont les agents nécessaires du chef du gouvernement. Dépositaires de sa pensée et organes de sa volonté, il est indispensable qu'ils dépendent de lui et qu'ils soient dévoués, sous peine de briser dans ses mains le pouvoir et les attributions que la Constitution lui donne.

C'est là une condition élémentaire de la position du chef de l'Etat, que la Constitution des Etats-Unis n'a pas manqué de sanctionner.

En élisant un président pour quatre ans, les Etats-Unis savent d'abord quel système ils portent au pouvoir, et ils ont ensuite la certitude que ce système sera loyalement suivi et expérimenté pendant quatre années, sans qu'aucune entrave lui vienne des ministres mêmes chargés de l'appliquer, quel que soit d'ailleurs ce système, ou la paix, ou la guerre, ou les banques, ou la liberté, ou l'esclavage, ou l'annexion d'un nouvel Etat.

Si, après avoir rendu le Président responsable des actes de son gouvernement, la Constitution américaine fut venue lui imposer la nécessité de recevoir ses ministres des mains d'une majorité parlementaire, quoique ces ministres n'eussent pas toutes ses idées, ou mêmes quoiqu'ils eussent des idées contraires, la Constitution eût retiré soûnnoisement au chef de l'Etat, avec les droits qu'elle lui accordait, les moyens de remplir les devoirs qu'elle lui impose. C'est une vérité manifeste et qui ne se discute pas, que, pour être responsable, il faut être libre.

Aussi les ministres du président des Etats-Unis, objets de son choix direct et libre, dépositaires et organes de sa pensée, qu'ils connaissent, qu'ils acceptent et qu'ils servent, sont-ils dégagés de toute responsabilité politique vis-à-vis des chambres, et entièrement couverts par la responsabilité du Président,

dont ils ne font que seconder et pratiquer les vues.

De telles idées et de tels faits sont, comme nous disions, une nécessité élémentaire et fondamentale dans les pays démocratiques, où le chef du gouvernement, chargé de diriger, sous sa responsabilité, les affaires publiques, doit être armé de l'autorité nécessaire pour réaliser ses projets.

On a le droit de s'étonner que M. de Tocqueville, qui a étudié le gouvernement des Etats-Unis, n'ait pas rapporté de ses méditations le sentiment d'une disposition aussi simple et aussi sensée. C'est donc avec toute raison qu'il a pu, en parlant de la double responsabilité du Président et des ministres, placée dans la Constitution de 1848, se vanter d'avoir inséré dans cette Constitution quelque chose d'inouï. Un chef responsable, forcé d'employer des ministres responsables, c'est-à-dire indépendants de lui, c'est là, M. de Tocqueville a eu raison de le dire, une chose qui ne s'était jamais vue ni entendue. Malheureusement pour cette combinaison, on est forcé de reconnaître que ce qui est inouï n'a jamais rien valu.

#### X.

Peut-être se trouvera-t-il des personnes plus frappées des mots que des idées, qui nous diront, comme disent quelquefois certains journaux: Vous ne voulez donc que des commis!

Certes, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Napoléon, avaient, dans leur gouvernement, une autorité qui n'est plus ni de nos mœurs, ni de notre époque, et que personne ne saurait raisonnablement songer à rétablir; mais ces princes eurent, même avec cette autorité, des ministres dont la carrière et la renommée servaient toujours de but à l'émulation des hommes d'Etat; et ces ministres n'étaient pas des commis, ni Richelieu, ni Colbert, ni Louvois, ni Choiseul, ni Turgot, ni Vergennes, ni Maréchal, ni Talleyrand. On peut donc être grand ministre, même sous un chef d'Etat dont l'autorité absorbe ou domine toutes les autres, à plus forte raison sous un chef d'Etat qui n'est que le premier sujet d'une Constitution.

Non, ce n'est pas, comme on voit, des commis que nous voulons; nous laissons au ministre toute l'initiative et toute la liberté de sa pensée, mais à la condition qu'il ne l'impose pas au chef du Gouvernement, dont il n'est que l'aide, le collaborateur, le secrétaire, comme on disait dans l'ancienne langue politique; car, dans l'hypothèse qui nous occupe, ce n'est pas au ministre, mais au chef du gouvernement que la nation a confié ses intérêts.

Surtout, ce que nous ne voulons pas, c'est l'instabilité déplorable et perpétuelle qu'amènent des changements de ministères, soumis aux fluctuations d'assemblées aussi mobiles que les nôtres; c'est l'anarchie introduite dans le gouvernement par une combinaison qui soumettait les ministres au pouvoir législatif, fait ce que ces ministres, même les mieux intentionnés, négligent toutes les grandes questions, ne travaillent incessamment qu'à se faire une clientèle dans les assemblées, souvent même au détriment du chef de l'Etat, dont ils sont pourtant censés pratiquer la politique, et qui, en dernier résultat, demeure toujours responsable devant l'opinion publique et devant les révolutions, de ses vues, de ses actes, de ses projets, qu'on lui ôte ainsi le moyen de faire prévaloir.

Ce que nous ne voulons pas, c'est que, lorsque d'heureuses circonstances amènent au pouvoir un ministre d'une capacité rare et capable de sauver une monarchie, comme MM de Villèle ou Casimir Périer, une méchante

intrigue parlementaire oblige le pouvoir à s'enparer.

Ce que nous ne voulons pas, c'est que les influences parlementaires, les batailles de tribune obligent le chef de l'Etat à choisir exclusivement pour ministres des hommes politiques ou des hommes habiles à manier la parole, au lieu de choisir des hommes spéciaux et pratiques.

Ce que nous ne voulons pas, enfin, c'est que le peuple souffre plus longtemps de toutes ces fausses combinaisons qui tournent toujours à son détriment, et ne servent qu'à favoriser les ambitions privées et les coteries politiques.

#### XI.

Tout ce que nous venons de dire de la nécessité d'un pouvoir central élevé, libre et fort, imprimant une direction commune et générale aux affaires publiques, en mettant de l'esprit de suite dans leur gestion, s'applique également, comme on l'a vu, et à la république et à la monarchie; car le nom donné à la machine importe peu, quand les rouages et les ressorts sont les mêmes.

Suivons l'effet des fictions constitutionnelles dans la pratique du gouvernement actuel, et montrons qu'il est aussi désorganisateur sous l'empire de la Constitution de 1848 qu'il l'était sous l'empire de la Constitution de 1814 et de 1830.

Un ministre arrive-t-il au pouvoir?—sa première et sa plus nécessaire préoccupation est de s'assurer une majorité dans l'Assemblée. Pour atteindre ce but, il est obligé de donner des sûretés aux groupes parlementaires qui s'associent à sa fortune et lui apportent des appoints. Ces sûretés, ce sont des influences et des places. Les faveurs sont donc généralement accordés aux ennemis, ou tout au moins aux tièdes, plutôt qu'aux amis et aux dévoués.

Cette manière d'agir, qui est funeste, mais qui est nécessaire à la plupart des administrations nouvelles, surtout en un temps de troubles comme les nôtres, où les majorités et les moyens de gouvernement sont à créer, facile et amène au sein de l'Assemblée un parti ministériel vivant des faveurs de l'administration mais non dévoué au chef de l'Etat; un parti qui sollicite avec ardeur dans tous les ministères, mais qui croirait se compromettre en se montrant au palais du Président.

Ce ministre, quoique le mandataire et l'organe du chef de l'Etat, est donc forcé, pour exister et pour agir, de se créer des forces qui lui sont propres, qui ne s'effritent qu'à lui, et qui sont souvent indifférentes, quelquefois hostiles au pouvoir central lui-même. D'un autre côté, ce ministre est responsable envers l'Assemblée, et il faut que le personnel administratif dont il répond ait sa confiance, mais comme ce n'est pas précisément un titre à sa confiance d'avoir été placé par ces prédécesseurs, il change ou desiste souvent les fonctionnaires importants qui doivent leur origine aux pouvoirs antérieurs.

L'expérience a aussi appris aux fonctionnaires que leur existence et leur avenir dépendent du ministre qu'ils servent, et non exclusivement du chef de l'Etat, dont la politique, les vues, les efforts leur demeurent le plus souvent des choses étrangères et indifférentes. Les fonctionnaires n'ont donc et ne peuvent généralement avoir, pour le chef de l'Etat, qu'un dévouement fort modéré; et l'on peut dire qu'à de rares exceptions près, leur dévouement pour le ministre est tout aussi tiède, parce que la fréquence des crises ministérielles les oblige à ménager tous ceux qui peuvent être appelés à lui succéder.

Enfin, et pour compléter le tableau, ces ministres qui ont des intérêts séparés de ceux du Président, en ont encore qui les séparent les uns des autres.

Ne subsistant aucune impulsion supérieure et commune, se renfermant chacun dans son ministère, jaloux du pouvoir, de l'influence l'un de l'autre, ils tirent, comme on dit, chacun de son côté, au lieu d'être constamment réunis dans une pensée et dans un effort communs, en vue du bien général.

#### XII.

On voit aisément quels sont les effets naturels de ce système.

A l'intérieur, asservissement du pouvoir ministériel aux combinaisons parlementaires et aux coteries; oubli et désaffection du pouvoir central et moteur; affaiblissement graduel et chute finale de l'autorité et du gouvernement.

A l'extérieur, les effets ne sont pas moins désastreux et moins visibles. Les agents diplomatiques n'étant que les organes de ministères perpétuellement discutés, renversés et renouvelés, ne représentent aux yeux des cabinets étrangers rien de fixe, de stable, de traditionnel; et les gouvernements ne voyant en eux que les confidentiels d'une politique éphémère, ne se livrent pas à des hommes en situation d'être perpétuellement changés. Si au contraire les cours étrangères avaient après d'elles des hommes investis de la confiance directe et personnelle du chef du gouvernement, et stables comme lui, des rapports constants et solides en seraient la suite naturelle, et des alliances profitables pour le pays s'établiraient facilement.

Tel est donc l'effet de la nature du pouvoir parlementaire en France, de sa tendance constante, de ses envahissements invariables, qu'il brise le gouvernement au dedans et le compromet au dehors.

Lui-même, incessamment occupé de passions mesquines et jalouses, acharné à la poursuite des portefeuilles, se déconsidère aux yeux du pays par le spectacle de luttes sans élévation, sans patriotisme et sans noblesse, et dans lesquelles la société est complètement sacrifiée aux coteries et aux ambitions.

Ce n'est donc qu'un avancement insensé, ou le désir de laisser le pays en proie aux brigues, aux déchirements et aux révolutions, qui pourraient faire maintenir, dans la révision de la Constitution, un système de gouvernement sans appropriation au caractère et aux traditions de la France, et qui a pour résultat prévu et inévitable de la bouleverser et de la ruiner périodiquement.

#### XIII.

On nous demandera sans doute quel est, à notre avis, le système que la majorité, la réflexion, l'expérience, le bien du pays devront faire préférer au mécanisme parlementaire, jugé et condamné désormais par tous les hommes qui ne mettent pas le partage, l'apparat, les scènes théâtrales, les importances personnelles, les glorieuses de la tribune au-dessus du repos, du bien-être et de la gloire de la nation?

Que le gouvernement soit républicain ou monarchique, que la France, dans l'exercice de sa liberté, de sa raison, de sa souveraineté, se donne un président ou un roi, nous le disons, au nom du bon sens, appuyé de l'expérience de trente années, l'ordre, la paix, la sécurité du pays ne se trouveront pas au dehors du système politique dont les bases ont été posées en 1799, en 1802 et en 1804, par le plus grand génie des temps modernes.

(A continuer.)

### FEUILLETON.

#### LE FORGERON D'ANVERS.

LEGENDE HISTORIQUE.

(Suite.)

C'était vers le soir; la mère, ravie de revoir son fils, remit de l'huile dans la lampe, du feu dans le poêle, et se hâta de lui préparer un mets favori. Après l'avoir questionné sur tout ce qu'il avait vu pendant son absence, elle se mit aussi à lui raconter tout ce qui s'était passé à Anvers; les baptêmes, les morts, les discussions de famille, les mariages, etc.

—Tu connais bien, ajouta-t-elle, la maison du riche peintre de Vrindt en face de ton atelier... A ces mots, Quentin relève la tête et regarde sa mère avec anxiété. Elle continua et dit:

—Comment! tu ne sais pas? Quentin gardait le silence.

—Tu n'as jamais aperçu l'estimable fille du peintre?

Quentin secoua la tête, il ne savait ce qu'il faisait, il lui eût été impossible de parler.

—Ah! tu ne l'as jamais vu entrer ni sortir? C'est singulier; mais n'importe... c'est qu'on parle d'elle aussi.

—Comment! on parle d'elle! s'écria Quentin un peu impérieusement, qu'est-ce que tu dises... Non, non, mon fils, répondit la bonne femme, si ces petits récits t'importaient, j'aime

mieux me taire, et devenir muette comme un poisson, quoique je n'aie voulu assurément ni médire, ni calomnier. Mais tu as raison au fait, car qu'avons-nous besoin de nous mêler de ce que font les riches et les grands du monde, qui ne pensent seulement pas à nous! Quentin soupira profondément.

—D'ailleurs on la dit belle, pieuse, fort riche un jour, continua la mère, il est bien naturel qu'il se présente des prétendants.

Quentin se leva, une ardente rougeur couvrit son visage, pour faire place bientôt à une pâleur plus grande encore que sa pâleur habituelle.

—Des prétendants? murmura-t-il enfin à voix basse... Oh! sans doute... Mais que dit-on ma mère? Croit-on que...? Il s'arrêta suffoqué. La bonne mère à qui l'obscurité de la petite chambre, autant que sa parfaite sécurité, avaient caché l'émotion de son fils, continua tranquillement en faisant tourner sa marmite.

—Oui, on dit qu'un jeune étranger, fort bien mis, va chaque jour dans la maison, que toujours le père de Vrindt l'accompagne avec grande politesse jusqu'à la porte, quand il part; on dit que précisément il est peintre, condition exigée par de Vrindt, pour son genre, enfin on dit qu'il est fils de bonne maison, joli garçon, riche; c'est tout simple que les jeunes gens se plaisent, cela va naturellement finir par un mariage... On dit même que...

—Eh! quoi! s'écria Quentin, que dit-on enfin? Et son front était couvert d'une sueur froide.

—Eh! bien, qu'ils se marieront au carna-

val, voilà tout... Mais... mais, mon Dieu! qu'as-tu donc Quentin? Te trouves-tu mal?...

Lorsque Quentin, grâce aux soins prodigués par sa mère, à l'eau froide qu'elle lui jeta à la figure, etc., fut un peu revenu à lui, tourmenté par une angoisse inexprimable et nerveuse, il se leva précipitamment et alla chercher le grand air dans la rue où l'accueillirent le froid, la neige glacée, l'obscurité et la tempête, qu'il ne vit pas ou qui ne lui apparut tout au plus que comme le symbole de ce qui se passait dans son cœur.

Il se mit à errer comme un insensé de rue en rue, et sans s'apercevoir que la pluie avait pénétré jusqu'aux os ses membres tremblants de froid, il arriva hors de la ville, sur les bords du fleuve. L'Escaut suivait majestueusement son cours vers la mer. Les mâts et les voiles des vaisseaux se dessinaient fantastiquement dans l'ombre, le vent poussait les gémissements, des torrents d'eau tombaient du ciel. Alors Quentin pensa à une autre soirée, où, non loin de là, il avait rencontré des regards sympathiques. Oh! comme sa destinée était cruelle! que de souffrances sans but! désespoir! que de tourments sans espoir! quel long et riche désert à traverser, incommensurable comme l'immense plain qui s'étendait devant lui! Vivement agité, il s'approcha de la rive... La mort!... Malheureux! est-ce le repos que tu trouveras au fond de cet abîme? Dieu l'a-t-il donné le droit de suicide... et sa mère, sa pieuse mère, il lui sembla tout à coup qu'il l'apercevait à genoux, les bras tendus vers lui et l'implorant... Un frisson le

saisit, des larmes inondèrent ses joues, il se précipita vers cette image... ce n'était qu'une illusion! mais ce fantôme de son imagination suffit pour le rendre à la raison. Il eut honte des pensées qui un instant auparavant avaient souillé son âme... Non, non, s'écria-t-il avec force, je vivrai du moins pour ma mère. Elle sera le but de mon existence; Dieu me donnera la force dont j'ai besoin pour supporter avec patience ma triste destinée.

Cette résolution, comme il arrive toujours quand on a vaincu une mauvaise inspiration, répandit un peu de paix dans son esprit, si violemment agité; mais en même temps aussi se fit sentir son épuisement physique. Ce ne fut qu'avec peine qu'il put regagner la maison où une faible lumière lui apprit que sa pauvre mère veillait fidèlement à l'attendre. Elle s'avança vers lui joyeuse, et pourtant triste; elle voulut le gronder, mais retint son reproche en le voyant tomber sur un siège, pâle et exténué. Elle lui prépara à la hâte une boisson calmante et, longtemps après qu'elle se fut couchée elle-même, elle écouta encore si son fils reposait enfin.

Celui-ci le lendemain matin se sentit fort malade, mais il s'arracha du lit à la même heure que de coutume, car il fallait son travail, pour que sa mère pût exister. D'ailleurs il désirait savoir par lui-même, ce qui s'était passé dans la maison de de Vrindt. Ses camarades, en le voyant, furent saisis de stupeur, car ses yeux étaient abrutis, ses traits altérés, et on voyait que chaque coup de mar-

teau lui coûtait un effort. Voilà qu'une fenêtre s'ouvre, et que Marguerite y paraît.

—Etait-ce réalité ou illusion? Elle aussi paraissait pâle et souffrante, et Quentin crut même voir ses yeux se diriger vers la forge et sa main essuyée des larmes.

Que signifiaient ses larmes? se serait-elle aperçue de son chagrin? mais savait-elle seulement qu'il était au monde?...

Quentin était hors de lui, il n'entendait plus ce que lui disaient ses camarades; il aurait donné sa vie pour savoir la vérité. Mais la conversation des jeunes forgerons devint plus animée.

—Le vois-tu? le voilà qui vient; quel accablement! c'est une vraie caricature!

—Non, s'écria un autre, ce n'est pas là le mari qu'il faut à la sage et diligente Marguerite; ce n'est point un homme, c'est une poule!

Ces paroles perçèrent le cœur de Quentin; il regarda en lui, et vit arriver pompeusement ce même jeune homme dont le premier aspect lui avait été si désagréable, et qui, ce jour-là, était en grandissime parure: habit rose pâle, galonné de quatre raies de satin bleu de ciel, manteau de velours rouge doublé de vert, hants-de-chausses bariolés et couverts de rubans de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Sa figure était eucharisée dans une magnifique fraise de dentelles, et il portait sur l'oreille une toque de velours rouge, brodée et ornée de plumes blanches comme la neige, sous laquelle ses cheveux, artistement bouclés, tombaient en anneaux jusque sur ses